

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

H-L-Idc-OH

Date de révision: 13.06.2023

Code du produit: HAA1244

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

H-L-Idc-OH

Autres désignations commerciales

(S)-(-)-Indoline-2-carboxylic acid

H-Idc-OH

(S)-2,3-dihydro-1H-indole-2-carboxylic acid

Nom de la substance: acide (S)-2,3-dihydro-1H-indole-2-carboxylique

Numéro d'Enregistrement 01-2119913300-57-XXXX

REACH:

N° CAS: 79815-20-6

N° Index: 607-330-00-X

N° CE: 410-860-2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Produit chimique de laboratoire. Fabrication de la substance.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

Limites d'utilisation: Substance pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Iris Biotech GmbH
Rue: Adalbert-Zoellner-Straße 1
Lieu: D-95615 Marktredwitz, Germany
Boîte postale: 568
D-95605 Marktredwitz, Germany

Téléphone: +49 9231 97121 0 Téléfax: +49 9231 97121 99

e-mail: info@iris-biotech.de

Interlocuteur: Compliance Department Téléphone: +49 9231 97121 0

e-mail: sds@iris-biotech.de

Internet: www.iris-biotech.de

Service responsable: Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0)89 19240 (CENTRE ANTIPOISON München: 24 h)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Repr. 2; H361f

Skin Sens. 1; H317

STOT RE 2; H373

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Attention**d'avertissement:**

Fiche de données de sécurité

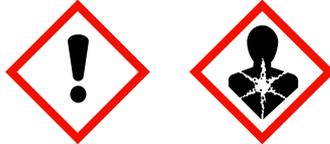
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

H-L-Idc-OH

Date de révision: 13.06.2023

Code du produit: HAA1244

Page 2 de 12

Pictogrammes:**Mentions de danger**

| | |
|-------|--|
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H361f | Susceptible de nuire à la fertilité. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

Conseils de prudence

| | |
|-----------|--|
| P201 | Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. |
| P260 | Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive. |
| P302+P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau. |
| P308+P313 | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. |
| P362+P364 | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| P501 | Éliminer le contenu/récipient dans un lieu d'élimination approuvé. |

Étiquetage particulier de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Conseils supplémentaires

Attention - Substance non encore testée complètement.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**Mention** Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H317-H361f

Conseils de prudence

P201-P280-P302+P352-P308+P313-P362+P364-P501

2.3. Autres dangers

Le produit tel qu'il est livré n'est pas explosif, mais l'enrichissement de fines poussières expose à un risque de coup de poussière.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances****Caractérisation chimique**

(S)-2,3-dihydro-1H-indole-2-carboxylic acid

Formule: C9H9NO2

Poids moléculaire: 163,17 g/mol

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

H-L-Idc-OH

Date de révision: 13.06.2023

Code du produit: HAA1244

Page 3 de 12

Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|------------|---|--------------|-----------------------|----------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) | | | |
| 79815-20-6 | acide (S)-2,3-dihydro-1H-indole-2-carboxylique | | | 100 % |
| | 410-860-2 | 607-330-00-X | 01-2119913300-57-XXXX | |
| | Repr. 2, Skin Sens. 1, STOT RE 2; H361f H317 H373 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS | N° CE | Substance | Quantité |
|------------|---|--|----------|
| | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | | |
| 79815-20-6 | 410-860-2 | acide (S)-2,3-dihydro-1H-indole-2-carboxylique | 100 % |
| | dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5500 mg/kg | | |

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

Après contact avec les yeux: Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
Consulter un ophtalmologiste. Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Jet d'eau en aspersion. mousse résistante à l'alcool.
Extincteur à sec. Sable.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

H-L-Idc-OH

Date de révision: 13.06.2023

Code du produit: HAA1244

Page 4 de 12

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes nitriques (NO_x).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Assurer une aération suffisante. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Utiliser un équipement de protection individuel

En cas d'incendie: évacuer la zone.

Pour les non-secouristes

Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Éviter absolument la formation de poussière et l'inhalation de poussière.

Assurer une aération suffisante.

Évacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Protection individuelle: voir rubrique 8

Pour les secouristes

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Recueillir sans poussière et stocker sans poussière.

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Éviter la formation de poussière.

Pour le nettoyage

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination. Recueillir mécaniquement.

Autres informations

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Éviter la formation de poussière.

Bien nettoyer les surfaces contaminées.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Évacuation: voir rubrique 13

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

H-L-Idc-OH

Date de révision: 13.06.2023

Code du produit: HAA1244

Page 5 de 12

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Assurer une aération suffisante.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Manipuler et stocker le contenu sous gaz inerte. Protéger de l'humidité.

température de stockage: +2°C - +8°C

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

En dehors de celles mentionnées à la section 1.2 a pas d'autres utilisations spécifiques sont fournis.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

| N° CAS | Désignation | ppm | mg/m ³ | f/cm ³ | Catégorie | Origine |
|--------|--|-----|-------------------|-------------------|-----------|---------|
| - | Poussières alvéolaires (locaux de travail) | - | 3,5 | | VME (8 h) | |
| - | Poussières totales (locaux de travail) | - | 7 | | VME (8 h) | |

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les poussières. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Lunettes de sécurité à protection intégrale. Ecran de protection (20 cm minimum). Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

H-L-Idc-OH

Date de révision: 13.06.2023

Code du produit: HAA1244

Page 6 de 12

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter des gants appropriés.

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée disponible

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | | |
|--|--------------------------|--|
| L'état physique: | solide | |
| Couleur: | blanc/ blanchâtre/ beige | |
| Odeur: | Aucune donnée disponible | |
| Seuil olfactif: | non déterminé | |
| Point de fusion/point de congélation: | 177 °C | Testé selon la méthode (décomposition) |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | > 250 °C | |
| Inflammabilité: | non déterminé | |
| Limite inférieure d'explosivité: | Aucune donnée disponible | |
| Limite supérieure d'explosivité: | Aucune donnée disponible | |
| Point d'éclair: | Aucune donnée disponible | |
| Température d'auto-inflammation: | Aucune donnée disponible | |
| Température de décomposition: | 177 °C | |
| pH-Valeur: | Aucune donnée disponible | |
| Viscosité cinématique: | non applicable | |
| Hydrosolubilité: (à 20 °C) | 6,5 g/L | Décret (UE) n° 440/2008, annexe A.6 |
| Solubilité dans d'autres solvants non déterminé | | |
| La vitesse de dissolution: | Aucune donnée disponible | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | Aucune donnée disponible | |

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

H-L-Idc-OH

Date de révision: 13.06.2023

Code du produit: HAA1244

Page 7 de 12

| | |
|----------------------------------|---|
| La stabilité de la dispersion: | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur: (à 25 °C) | 0,0005 hPa Décret (UE) n° 440/2008, annexe A.4 |
| Densité: | Aucune donnée disponible Décret (UE) n° 440/2008, annexe A.3 |
| Densité relative (à 20 °C): | 1,42 |
| Densité apparente: | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur relative: | Aucune donnée disponible |
| Caractéristiques des particules: | Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique****Dangers d'explosion**

Le produit n'est pas: Explosif. Le produit tel qu'il est livré n'est pas explosif, mais l'enrichissement de fines poussières expose à un risque de coup de poussière.

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée
solide: Aucune donnée disponiblePropriétés comburantes
Aucune donnée disponible**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation: non déterminé

Teneur en solvant: Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides: non déterminé

Viscosité dynamique: non applicable

Durée d'écoulement: non applicable

Information supplémentaire

tension de surface: ca.70,2 mN/m - 1g/l (20 °C)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Ce qui suit s'applique aux substances organiques inflammables et aux mélanges en général : Avec une répartition fine appropriée, en cas de tourbillonnement, un potentiel d'explosion de poussière peut généralement être supposé.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité.

Conserver à l'écart de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes nitriques (NO_x).

Information supplémentaire

En cas d'incendie: Voir le chapitre 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

H-L-Idc-OH

Date de révision: 13.06.2023

Code du produit: HAA1244

Page 8 de 12

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| N° CAS | Substance | | | | | |
|------------|--|---------------|-------|-----------------------------|--------|----------|
| | Voie d'exposition | Dose | | Espèce | Source | Méthode |
| 79815-20-6 | acide (S)-2,3-dihydro-1H-indole-2-carboxylique | | | | | |
| | orale | DL50 mg/kg | 5500 | Rat - masculin + féminin | | OCDE 401 |
| | cutanée | DL50 mg/kg | >2000 | Rat - masculin + féminin | | OCDE 402 |

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Peau - lapin.

Résultat: aucune irritation de la peau - 4 h

OCDE 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Yeux - lapin.

Résultat: Pas d'irritation des yeux

OCDE 405

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (acide (S)-2,3-dihydro-1H-indole-2-carboxylique)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Cochon d'Inde.

Résultat: positif.

Décret (UE) n° 440/2008, annexe B.6 (Test de maximisation)

Note: Classé conformément au règlement (UE) 1272/2008, annexe VI (tableau 3.1 / 3.2).

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité. (acide (S)-2,3-dihydro-1H-indole-2-carboxylique)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Test du micronoyau in vivo - Souris.

Parcours de candidature : par voie orale

Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (acide (S)-2,3-dihydro-1H-indole-2-carboxylique)

Note: Classé conformément au règlement (UE) 1272/2008, annexe VI (tableau 3.1 / 3.2).

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

H-L-Idc-OH

Date de révision: 13.06.2023

Code du produit: HAA1244

Page 9 de 12

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Toxicité à dose répétée: Rat - par voie orale - Dose à laquelle aucun effet nocif n'a été observé: 25 mg/kg

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange! RTECS: Aucune donnée disponible

Avertissement ! Au meilleur de nos connaissances, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas été investiguées. D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| N° CAS | Substance | | | | | |
|------------|--|----------------|-----------|-----------------------------------|--------|-------------------------------------|
| | Toxicité aquatique | Dose | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
| 79815-20-6 | acide (S)-2,3-dihydro-1H-indole-2-carboxylique | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 269 mg/l | 96 h | Cyprinus carpio (Carpe) | | Décret (UE) n° 440/2008, annexe C.1 |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 mg/l 58,4 | 48 h | Daphnia magna (puce d'eau géante) | | Décret (UE) n° 440/2008, annexe C.2 |

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

OCDE 117: Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS | Substance | Log Pow |
|------------|--|---------|
| 79815-20-6 | acide (S)-2,3-dihydro-1H-indole-2-carboxylique | 0,4 |

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Attention - Substance non encore testée complètement.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Éviter une introduction dans l'environnement.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

H-L-Idc-OH

Date de révision: 13.06.2023

Code du produit: HAA1244

Page 10 de 12

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

L'élimination des emballages contaminés

Déchets dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets) Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport fluvial (ADN)**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport maritime (IMDG)**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

H-L-Idc-OH

Date de révision: 13.06.2023

Code du produit: HAA1244

Page 11 de 12

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation:

Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

Information supplémentaire

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road).

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

EmS: Emergency Schedules

MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

SVHC: Substance of Very High Concern

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

H-L-Idc-OH

Date de révision: 13.06.2023

Code du produit: HAA1244

Page 12 de 12

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

| | |
|-------|--|
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H361f | Susceptible de nuire à la fertilité. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.